Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le
ID : 047-214701575-20221213-DELIB_2022_I_18-DE

SYNTHESE RECOMMANDATIONS CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES - NOVEMBRE 2022

RECOMMANDATION	AVANCEMENT 2021	ACTION MISE EN COURS ANNEE 2022 et projection
R1 : identifier la responsabilité du suivi de la masse salariale au sein des équipes et mettre en place des outils adéquats tant en exécution qu'en projection, en coordination renforcée avec le pilotage des effectifs initié	Mise en œuvre en cours	La masse salariale représentant 62% du budget de fonctionnement municipal, sa maîtrise et son pilotage sont de facto essentiels. A ce jour, seul le suivi d'exécution est assuré par le service financier de la Ville, en lien avec la direction RH mutualisée, ce qui est insuffisant. Après une phase d'analyse actualisée des besoins, une réflexion d'outils de suivi et de pilotage mieux adaptés sera poursuivie en 2023 ; sous la responsabilité du DGS Ville, elle sera conduite par les deux nouveaux directeurs de ces services concernés, déjà sensibilisés à cette problématique. Elle pourrait s'intégrer dans un cadre plus vaste, visant à remplacer le progiciel métier « finances » actuel pour un outil permettant ce type de pilotage « expert ». Cet arbitrage serait alors rendu pour le budget d'investissement 2023.
R2 : mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences réaliste (identification des postes, process d'ouverture et de suppression des postes, identification des compétences) et permettant de suivre et de maîtriser l'impact des choix de gestion sur la masse salariale	Mise en œuvre en cours	Au même titre que la réflexion sur le pilotage de la masse salariale, la réflexion sur l'expertise, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sera consolidée dès 2023. Elle pourrait conduire sur une cartographie des métiers et des compétences, et une identification des missions essentielles et/ou facultatives, en ouvrant la réflexion aux modes de gestion les mieux adaptés.
R3 : renforcer le cadre d'usage de la PPI, en procédant à des mises à jour régulières permettant de conduire le pilotage de la prospective financière de la commune	Mise en œuvre en cours	En matière de pilotage budgétaire, c'est un élément essentiel pour les élus et les services. La réflexion avance et la construction d'un Plan Pluriannuel d'Investissement devrait intervenir dès le début de l'année 2023. La Ville de Marmande va assurer un pilotage financier prospectif lui permettant d'adapter en parallèle cette programmation pluriannuelle en fonction de ses capacités budgétaires actualisées.
R4 : adapter les outils de pilotage physico-financier des investissements, en mettant en place une gestion en AP/CP (au moins sur les grosses opérations)	Mise en œuvre en cours	C'est le corollaire de la mise en place d'un Plan Pluriannuel d'Investissement ; à l'intérieur de ce PPI, les opérations et projets seront comptablement suivies sous forme d'Autorisations de Programmes/Crédits de Paiements (AP/CP) pour en assurer la retranscription et le suivi budgétaires.
R5 : Clarifier les obligations de service public qui reposent sur le budget annexe Comoedia	Non mise en oeuvre	Le Théâtre Comoedia, théâtre municipal de Marmande est un outil de création artistique et d'éducation populaire créé et porté par la Ville de MARMANDE depuis 2017 dans sa forme actuelle. Son action se traduit par plusieurs types d'apports aux publics :

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le
ID : 047-214701575-20221213-DELIB_2022_I_18-DE

		La programmation artistique au plateau, la médiation autour des spectacles invités avec un très grand nombre de relais (associations, Education nationale, réseau des MFR, champs du social et de la jeunesse…), la conduite de deux résidences d'artistes sur plusieurs saisons et leurs actions menées dans la ville, ainsi que le soutien à la création pour d'autres compagnies artistiques sous forme de coproduction, d'accueil en résidence courtes ou de préachat. Le théâtre Comœdia répond à un souci politique de faire vivre en proximité une grande qualité artistique produite au plan national, avec des formats plus ou moins importants et reflétant la richesse de la création d'aujourd'hui. C'est donc mettre les artistes au cœur de la ville et mettre les publics au cœur de cette rencontre sans cesse renouvelée, de spectacle en spectacle et de saison en saison. Réouvert depuis 2015, Le théâtre municipal Comœdia a reconstruit complétement son rapport à la ville. La sensibilisation du public se fait pas à pas, « c'est du 1 par 1 ». La fréquentation montre d'année en année que cette manière de faire est payante dans le contexte que nous connaissons.
R6 : Rattacher l'ensemble des dépenses et des recettes qui relèvent de l'activité de la salle de spectacles Comoedia au budget annexe	Mise en œuvre en cours	Il conviendra dès le budget 2023 de procéder aux rattachements budgétaires identifiés afin de donner une meilleure visibilité budgétaire. En outre, les dépenses 2022 du personnel affecté au fonctionnement du théâtre seront remboursées par le budget annexe Comoedia au Budget Principal de la Ville, du fait des difficultés des modalités déclaratives de création du caractère employeur du théâtre en cours d'année ; par contre, dès 2023, et ce afin de concourir à une meilleure lisibilité budgétaire, les dépenses de personnel seront directement payées par le budget annexe.
R7 : Se rapprocher de la commune de Tonneins et de Val de Garonne Agglomération pour l'élaboration des projets de services et les évaluer annuellement en même temps que l'évaluation financière, dans le cadre du schéma de mutualisation	Mise en œuvre en cours	Il conviendra dès 2023 de consolider et de développer les premiers éléments mis en œuvre pour la définition et le suivi des services mutualisés avec Val de Garonne Agglomération et la Ville de Tonneins, à savoir les lignes directrices de gestion ainsi que la constitution (et la stabilisation) des services concernés.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le
ID : 047-214701575-20221213-DELIB_2022_I_18-DE

R8 : Clarifier et préciser l'objet du projet CESAme et, s'il s'inscrit effectivement dans le champ de l'article L5216-5 du CGCT, organiser son transfert à Val de Garonne Agglomération	Non mise en oeuvre	Une étude de positionnement a été conduite du mois de septembre 2021 à mars 2022. Elle s'est déroulée en deux phases : - Préciser le concept, définir le projet en proposant des scénarii de positionnement de CESAme - Définir le modèle économique et fonctionnement en proposant les différents modèles économiques et définissant la gouvernance et son fonctionnement A l'issue des travaux effectués par le cabinet d'étude, le scénario retenu tend vers le principe suivant : « CESAme, l'écosystème collaboratif et créatif Marmandais » L'Economie Sociale et Solidaire, l'alimentation et les industries culturelles et créatives définissent le niveau de spécialisation sectoriel et sont complétés par une ambition de développement économique et un lieu de vie culture et événementiel. CESAME se veut être un tiers-lieu largement ouvert sur le grand public. Sa grande diversité de composantes fonctionnelles favorisera une forte mixité des usagers et le site sera dédié à l'accueil des projets et initiatives. De plus, la Ville de Marmande souhaite gérer ce site en « bon père de famille » en visant à l'équilibre financier par la perception de loyers versés par les occupants. Au regard de ce positionnement hybride, il n'est donc pas envisagé un transfert vers Val de Garonne Agglomération. Mais, l'intercommunalité sera bien évidemment un partenaire important sur les sujets qui pourront relever de sa compétence.